

# VACANCE DE POSTE

## 2 Auxiliaires de puériculture à temps non complet pour le pôle de remplacement du service Petite Enfance

La Ville de Châteauroux vous informe de la vacance en interne et en externe de deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet (50%) au sein du pôle remplacement du service Petite Enfance.

### **POSITION DANS L'ORGANISATION :**

#### *Rattachement hiérarchique :*

- Les directrices des établissements d'accueil de la Petite Enfance,
- Le responsable du service Petite Enfance.

#### *Relations fonctionnelles :*

- Les directrices des établissements d'accueil de la Petite Enfance,
- Les auxiliaires de puériculture et les adjoints techniques des structures,
- Le psychologue et le pédiatre exerçant leurs fonctions dans les structures,
- Les enfants accueillis dans les structures et leurs parents.

**PROFIL** : Agents de catégorie C, titulaires du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, exerçant leurs fonctions à raison de 50 % d'un temps complet.

### **MISSIONS :**

- Favoriser le développement psycho-affectif, somatique et intellectuel de chaque enfant en situant son action dans le projet de l'équipe,
- Chercher à identifier les besoins de chaque enfant et effectuer les soins qui en découlent (repas, sommeil, hygiène, activités...),
- Entretenir un environnement adapté et stimulant autour des enfants,
- Collaborer aux projets des équipes,
- Communiquer avec les parents et les orienter vers la directrice ou la directrice adjointe en cas de besoin,
- Participer à l'encadrement des stagiaires.

### **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :**

- Etre titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture,
- Connaissance de l'enfant et de son développement,
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité s'appliquant à la petite enfance,
- Disponibilité et adaptabilité,
- Capacité d'écoute et de dialogue,
- Aptitude au travail en équipe,
- Capacité à prendre des responsabilités, autonomie,
- Devoir de discrétion.

# VACANCE DE POSTE

## **PARTICULARITES DU POSTE :**

- Postes à temps non complet, affectés au pôle de remplacement et étant amenés à effectuer prioritairement des remplacements d'auxiliaires de puériculture sur les structures Petite Enfance de la Ville mais **également des remplacements d'adjoints techniques en fonction des besoins**. En cas de dépassement du temps de travail, les agents seront rémunérés en heures complémentaires dans la limite d'un temps complet.
- Jours de travail : du lundi au vendredi.
- Horaires de travail : variables suivant les besoins et les plages horaires d'ouverture des structures (entre 6h30 et 18h40).
- Lieux de travail :  
Crèche collective « La Maison des Lutins », 4 rue de Provence,  
Espace Enfance Les Papillons, 1 bis rue Gustave Flaubert,  
Multi-accueil Le Petit Poucet, 6 bis avenue du Général Ruby.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur Arnaud Lelièvre, responsable du service Petite Enfance au **02.54.08.34.15**.

L'envoi des candidatures (un CV, une lettre de motivation) est à effectuer directement en ligne sur [www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr) > Les institutions > Recrutement" **avant le 22 juin 2018**.

A défaut, elles peuvent être transmises par courrier à la direction des Ressources humaines, hôtel de ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex.